



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Sécurité des passagers sur un bateau en mer

Vérfié le 20 octobre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Certains matériels de secours doivent impérativement être à bord de votre bateau. Toutes les personnes présentes sur le bateau doivent connaître le fonctionnement et le lieu de stockage de ces matériels. Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage maritimes (Cross) est l'interlocuteur qui assure le sauvetage en mer.

Matériels de sécurité obligatoires et recommandés

Matériels obligatoires

Certains matériels de sécurité doivent impérativement être à bord du bateau.

Ils varient en fonction de la distance d'éloignement de *l'abri*: [titleContent](#) le plus proche :

- Basique (jusqu'à 2 milles d'un abri)
- Côtier (jusqu'à 6 milles d'un abri)
- Semi-hauturier (entre 6 et 60 milles d'un abri)
- Hauturier (au-delà de 60 milles d'un abri)

Matériels de sécurité exigés en fonction de la navigation pratiquée

Type de matériels de sécurité	Basique	Côtier	Semi-hauturier	Hauturier
Équipement individuel de flottabilité	Oui	Oui	Oui	Oui
Dispositif lumineux (par exemple, lampe torche étanche)	Oui	Oui	Oui	Oui
Moyens mobiles de lutte contre les incendies (indiqués dans le manuel du bateau)	Oui	Oui	Oui	Oui
Dispositif d'assèchement manuel	Oui	Oui	Oui	Oui
Dispositif de remorquage	Oui	Oui	Oui	Oui
Ligne de mouillage	Oui	Oui	Oui	Oui
Annuaire des marées	Oui	Oui	Oui	Oui
Pavillon national (hors eaux territoriales)	Oui	Oui	Oui	Oui
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer	Non	Oui	Oui	Oui
3 feux rouges à main de signalement	Non	Oui	Oui	Oui
Compas magnétique (ou GPS en côtier)	Non	Oui	Oui	Oui
Cartes marines	Non	Oui	Oui	Oui
Règlement international pour prévenir les abordages en mer	Non	Oui	Oui	Oui
Description du système de balisage	Non	Oui	Oui	Oui

Radeau de survie Type de matériels de sécurité	Non Basique	Non Côtier	Oui Semi- hauturier	Oui Hauturier
Matériel pour faire le point	Non	Non	Oui	Oui
Livre des feux tenu à jour	Non	Non	Oui	Oui
Journal de bord	Non	Non	Oui	Oui
Dispositif de réception des bulletins météorologiques	Non	Non	Oui	Oui
Harnais et longe (accessoire pour relier l'équipier au bateau)	Non	Non	Oui	Oui
Trousse de secours	Non	Non	Oui	Oui
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit	Non	Non	Oui	Oui
Radiobalise de localisation des sinistres	Non	Non	Non	Oui
VHF fixe (antenne fixée sur le point le plus haut du bateau permettant la communication en mer)	Non	Non	Oui	Oui
VHF portable (antenne mobile permettant la communication en mer)	Non	Non	Non	Oui

Ce matériel doit respecter des [normes réglementaires \[application/pdf - 147.1 KB\]](https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/equipement_secu_plaisance_4p_DEF_Web.pdf) (https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/equipement_secu_plaisance_4p_DEF_Web.pdf).

Matériels recommandés

Quel que soit le type de navigation pratiquée, il est recommandé d'embarquer avec le matériel suivant :

- Couteau et minimum d'outils appropriés à votre bateau
- Paire de gants pour éviter les brûlures en cas de déclenchement de feux à main
- Montre
- Boîte de pièces de rechange, dont filtre à carburant, ampoules électriques
- Batteries supplémentaires pour faire fonctionner les accessoires tels que lampe de poche et appareils de navigation portatifs
- Coupe-circuit de rechange
- Couverture de survie isothermique
- Gaffe (longue tige en bois utilisée notamment pour récupérer un cordage tombé à l'eau)

Ce matériel doit respecter des [normes réglementaires \[application/pdf - 147.1 KB\]](https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/equipement_secu_plaisance_4p_DEF_Web.pdf) (https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/equipement_secu_plaisance_4p_DEF_Web.pdf).

Informations des personnes à bord

Toutes les personnes présentes sur le bateau doivent connaître le fonctionnement et le lieu de stockage des matériels de sécurité.

Sauvetage en mer

Les secours en mer sont confiés au centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer (Cross).

Où s'adresser ?

- Secours en mer
Quelle que soit la nature de la difficulté en mer, le centre régional Si vous apercevez des personnes en difficulté en mer, contactez le CROSS.

Depuis le littoral, par téléphone (fixe ou portable)

- **196** Appel gratuit depuis un fixe ou un portable
- ou le **112** Appel d'urgence gratuit

En mer, par la VHF

- **Radio VHF Canal 16** (ce mode de contact est à privilégier en mer, car il permet une localisation rapide)
- ou en contactant directement un **centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer (CROSS)**

Le Cross utilise les moyens nautiques et aériens des douanes françaises ou de la défense nationale pour assurer le sauvetage des personnes et des bateaux en mer.

Le Cross peut appeler les pompiers en soutien.

Le sauvetage de toute personne en danger est gratuit. Par contre, l'assistance et le remorquage d'un bateau sont payants. Ils tiennent compte des éléments suivants :

- Circonstances du sauvetage
- Efforts et moyens engagés
- Valeur du bateau et ses équipements
- Résultats obtenus

Textes de loi et références

- Décret n°84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000328378) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000328378>)
- Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires "Division 240" [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000021086401) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000021086401>)
- Arrêté du 2 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires (Division 240 du règlement annexé) [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029884412&categorieLien=id) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029884412&categorieLien=id>)

Pour en savoir plus

- Sauvetage, remorquage et assistance en mer (PDF - 102.4 KB) [↗](https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/Sauvetage_remorquage_assistance_4p_DEF_Web.pdf) (https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/Sauvetage_remorquage_assistance_4p_DEF_Web.pdf)
Ministère chargé de la mer et de la pêche
- L'équipement de sécurité d'un navire de plaisance en mer (PDF - 147.1 KB) [↗](https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/equipement_secu_plaisance_4p_DEF_Web.pdf) (https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/equipement_secu_plaisance_4p_DEF_Web.pdf)
Ministère chargé de la mer et de la pêche
- Équipements de sécurité des navires de plaisance en mer (PDF - 147.1 KB) [↗](https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/equipement_secu_plaisance_4p_DEF_Web.pdf) (https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/equipement_secu_plaisance_4p_DEF_Web.pdf)
Ministère chargé de la mer et de la pêche
- Balise de détresse (PDF - 192.4 KB) [↗](https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/Balise_de_detresse_DEF_Web_Page_a_page.pdf) (https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/Balise_de_detresse_DEF_Web_Page_a_page.pdf)
Ministère chargé de la mer et de la pêche
- Utilisation d'une radio VHF (PDF - 126.0 KB) [↗](https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/La_VHF_dite_CRR_4p_DEF_Web.pdf) (https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/La_VHF_dite_CRR_4p_DEF_Web.pdf)
Ministère chargé de la mer et de la pêche

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence [etalab-2.0](#)